

le Courrier Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 7 - Septembre 2022



POUR GAGNER 15/32/60

29

SEPTEMBRE 2022

Tou·te·s
mobilisé·e·s
pour :

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes



MANIFESTATION

LYON : 11H30 - MANUFACTURE DES TABACS

VILLEFRANCHE : 17H00 - PLACE DU PROMENOIR

• Edito

15 - 32 - 60 ... non, ce n'est pas le tiercé placé.

Même si, d'une certaine façon, il n'appartient qu'à nous d'en faire les numéros gagnants de cet automne qui arrive.

Le monde va mal. Plus personne de sensé ne peut prétendre le contraire.

Guerres enlisées aux quatre coins du monde, aux portes de l'Europe avec des menaces sur une centrale nucléaire, dérèglements climatiques notables et persistants marqués par des incendies sur les 5 continents, des intempéries dont la violence augmente, les réserves d'eau potable (glaciers, nappes phréatiques, ...) en voie de disparition, paupérisation du monde des travailleurs, déstructuration des fondements des sociétés modernes socialement avec une remise en cause des droits des femmes dans les pays "démocratiques" comme dans les plus dures tyrannies, la présence de 89 députés du RN, parti de l'extrême-droite, la casse des droits sociaux en France (assurance chômage, ...) alors que les profits des entreprises et actionnaires battent records sur records, ...

Faut-il continuer cette liste à la Prévert ?

Le gouvernement mis en place pour ce second quinquennat de Macron va continuer à faire payer les crises (sanitaire, économique, écologique, ...), toutes dues aux politiques libérales, droitières et capitalistes, par ceux qui les subissent : nous.

Nous, que nous soyons ouvrier·ère, employé·e, technicien·ne, ingénieure, cadre, agent·e de maîtrise, ... Nous, les salarié·e-s, subissons ces crises, chacune et chacun plus ou moins durement, selon que notre salaire nous permet de vivre, évidemment.

Mais c'est bien l'ensemble des salarié·e-s (j'aurais pu parler de classe des travailleur·se-s) qui perd un peu plus, à chaque décision du gouvernement : de moins en moins de services publics, de moins en moins de capacité à vivre de son salaire, de moins en moins de prestations sociales, ... de moins en moins.

Et si nous décidions d'inverser la tendance ? Et si nous décidions de relever la tête, plutôt que de faire le dos rond en attendant que ça passe ?

Et si nous faisons de ces 3 numéros, 15-32-60, les numéros de Plus en plus ?

Les numéros gagnants, à porter haut et fort dans nos luttes et mobilisations au sein de nos entreprises et administrations, et ce jeudi 29 septembre 2022, dans une grande manifestation interprofessionnelle et intersyndicale, expression de notre juste colère !

Sophie FERNANDEZ

Membre de la CE de l'UD

Secrétaire Général de l'UGICT CGT 69

SOMMAIRE

- PAGE 2 : **L'Édito**
- PAGE 3 : **Agenda - Les chiffres**
- PAGE 4 à 5 : **Parole à ...**
- PAGE 6 à 7 : **Les 10 mesures d'urgence**
- PAGE 8 à 9 : **Rubr'ict**
- PAGE 10 À 11 : **International**

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69 <http://www.ud69.cgt.fr/wp/>

Site du CR CGT AURA <https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT <https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO <https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

le COURRIER DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA

Rédactrice en Chef : Sandrine GAMMOUDI SAUZEAT

Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039

ISSN : 1266-1465 -



• Agenda



Vos rendez vous A noter dans vos agendas

› Mercredi 21 septembre : Journée internationale pour la Paix

Partout dans le monde des conflits armés déciment les populations civiles, détruisent les habitations et les structures qui assurent à chacun la possibilité de vivre ensemble dans le respect des droits.

Des sommes énormes sont destinées à l'armement abandonnant la santé, l'éducation, la justice. Une économie de guerre tente de s'implanter dans notre pays. Le 21 septembre toutes les actions militaires devraient cesser. C'est ce que préconise l'ONU. Nous savons qu'une fois de plus, ce ne sera pas le cas. Nous, pacifistes, vous proposons d'honorer cette journée en participant aux événements organisés par le comité du Mouvement de la Paix de Vénissieux sur le Quartier Armstrong aux Minguettes

Au programme :

- 17h Quartier Armstrong Plantation d'un Gymko Biloba avec les habitants.
- 18h Cinéma Gérard Philipe
- Prise de parole de Mme la Maire et du Mouvement de la Paix
- Projection du film « le début de la fin des armes nucléaires »
- 19h-20h Débat avec ICAN et le Mouvement de la Paix et - 20h Pot offert par la ville



› Mercredi 28 septembre :

**Rassemblement place de la Comédie - 18h (lieu et horaire à confirmer)
avec le Collectif Droits des Femmes 69 pour la journée internationale
du droit à l'avortement**

› Jeudi 29 septembre :

**Journée de mobilisation interpro et intersyndicale. Toutes et tous en
grève et en manifestation**

- 11h Manufacture des Tabacs Lyon
- 17h Place du Promenoir Villefranche

› Jeudi 6 octobre :

**Comité Général de l'UD à la Bourse du Travail.
Les convocations sont parties et les inscriptions attendues !**

› Du 21 au 23 février 2023 :

43^e congrès de l'UD CGT69 à St Priest



› Du 27 au 31 mars 2023 :

53^e congrès confédéral à Clermont-Ferrand



LES CHIFFRES...

Smic (source service-public.fr) (déduction des cotisations salariales)

| Smic | Montant brut | Montant net |
|--------------|--------------|-------------|
| Smic horaire | 10,85 € | 8,58 € |
| Smic mensuel | 1 645,58 € | 1 302,64 € |
| Smic annuel | 19 747,00 € | 15 631,75 € |

Taux d'inflation (source INSEE)

| 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | 04/2022 | 05/2022 | 06/2022 | 07/2022 | 08/2022 |
|------|------|------|------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1% | 1,8% | 1,1% | 1,6% | 4,8% | 5,2% | 5,4% | 6,1% | 5,8% |

• Parole à ...

Emploi, chômage, le patronat à l'offensive

Interview croisée : Jacques Martins, DS CGT Savoie Réfractaires, Trésorier de l'UL de Vénissieux Ludo Rioux, DS CGT Just Eat, Membre de la CE de l'UD

○ **Le Courrier Départemental** : Des licenciements prévus dans vos entreprises, comment les salariés ont-ils appris la nouvelle ?

► **JM** : Début juillet, les élus apprennent la nouvelle suite à un CSE. La CGT est allée au contact des salariés pour faire bouger les choses. On s'est mis en grève dans la foulée d'une AG du personnel organisée par la direction. Le 15 septembre, on n'était de nouveau en grève à l'occasion d'une réunion de négociation.

► **LR** : La première mouture du PSE date d'avril dernier. Les camarades qui sont montés en CSE apprennent la nouvelle pendant qu'on était en AG d'UD. Avoir sa direction descendue d'Amsterdam pour nous expliquer qu'il faudrait déjà fermer nos sites après un an de boîte a mis tout le monde sous tension. Très vite, la CGT a réussi à prendre attache avec des salariés sur des sites où on n'avait aucun contact.



○ **Le Courrier Départemental** : Quelle position prend la CGT ?

► **JM** : La boîte dépend du groupe Saint-Gobain qui a redirigé beaucoup de commandes vers d'autres sites.. La CGT se positionne pour la ré-industrialisation du site. On a rencontré la maire et le député pour porter nos revendications.



Dans l'entreprise, sur les casquettes de sécurité, les salariés ont posé des autocollants « Saint-Gobain, Assassini » pour montrer leur détermination.

► **LR** : On est le seul syndicat à se positionner frontalement contre les licenciements, car on sait que le groupe veut nous remplacer par des livreurs auto-entrepreneurs pour Stuart : une filiale de la Poste rachetée pendant le premier quinquennat Macron. La boîte veut refiler notre travail à des livreurs privés de droit, ce qui va abaisser les conditions de travail de tous et sous-financer nos caisses de protection sociale. On ne peut pas laisser passer ça !

○ **Le Courrier Départemental** : Comment gagner les salariés à l'action ?

► **JM** : Ce qui est dur, c'est d'avoir une procédure dans laquelle on doit lutter contre les licenciements, et en même temps, négocier les conditions de départ. Au niveau du plan social, ils proposent très peu même pour ceux qui ont plus de 30 ans de boîte. Et pour les plus jeunes, on a fait rentrer dans les têtes des salariés qu'ils n'auraient plus de retraite, pour pas qu'ils aient envie de se battre pour. Mais il faut aller au débat : rien ne vaut un salaire, ce n'est pas une indemnité de licenciement qui va nous permettre de cotiser pour l'avenir.

► **LR** : Dans l'entreprise, la bataille est rude. La direction essaye de monter la tête des salariés, dont l'encadrement, contre les syndicats et surtout contre la CGT, parfois en citant nominativement les dirigeants syndicaux. Et surtout, elle tente de faire passer sa décision pour inéluctable alors même qu'on sait très bien que l'activité serait maintenue par un sous-traitant.

A l'heure actuelle, une initiative est prévue à Paris le 20 septembre, et on réunit les salariés pour créer les conditions d'un 29 septembre réussi !

Le patronat attaque l'emploi, le gouvernement, l'assurance-chômage :

A l'heure actuelle, plus d'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé tandis que la moitié des travailleurs privés d'emploi qui le sont ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté ! C'est déjà la conséquence de la dernière réforme de l'assurance-chômage, qui visait avant tout à diminuer les droits des chômeurs et à en durcir les conditions d'accès.

Derrière ces réformes se cache déjà le sous-financement de l'assurance-chômage, et la fiscalisation de ses ressources, avec une cotisation supprimée au profit de la CSG, un impôt.

Un sous-financement accru par le taux de chômage : le serpent qui se mord la queue !

Plutôt que d'attaquer le problème à la racine, le gouvernement se positionne en fervent défenseur du patronat. Un moyen comme un autre d'augmenter les marges des employeurs tout en maintenant les travailleurs dans la précarité. **L'armée de réserve de chômeurs pousse ainsi les salariés à accepter n'importe quel emploi à n'importe quelle condition, un phénomène déjà étudié par Marx il y a plus de 150 ans : comme quoi c'est dans les vieux pots qu'on fait les pires confitures !**

La dernière proposition du gouvernement, faite pendant l'été, est encore plus inquiétante

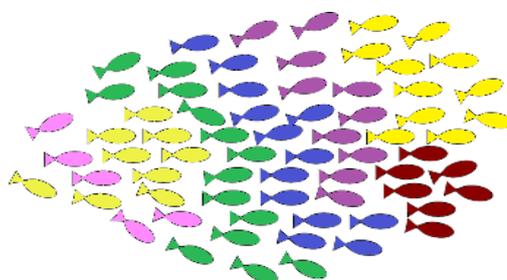
pour l'indemnisation chômage : faire varier l'indemnisation en fonction de la conjoncture. Une reprise du vieux mythe libéral selon lequel les privés d'emploi sont trop fainéants pour retrouver un emploi. Une honte quand on sait que la majorité des branches ont des niveaux inférieurs au SMIC et qu'il y a 13 demandeurs d'emploi par emploi vacant !

Rappelons que la CGT propose un retour aux cotisations salariales et la suppression des exonérations de cotisations, et ce, pour assurer un revenu de remplacement à 100% des chômeurs !

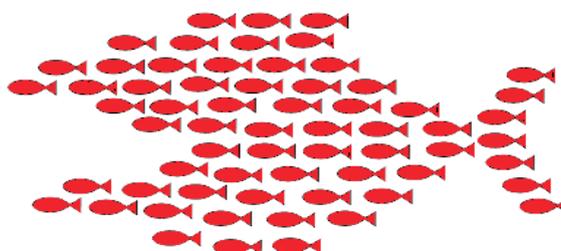
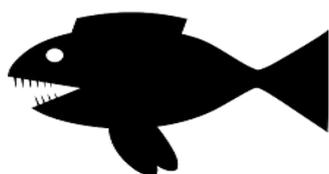
Chaque suppression d'emploi est une goutte d'huile dans l'engrenage de la précarisation et de la mise en concurrence des travailleurs.

Une réponse appropriée : la lutte pour l'emploi, à Just Eat ou à Savoie Réfractaires, ou pour l'embauche, avec les bureaux d'embauche comme celui de la CGT Ville de Lyon, par exemple, au printemps dernier.

Réunir les salariés autant que faire se peut et convaincre qu'ensemble, on peut gagner !



ORGANISONS - NOUS !!!





Les 10 mesures d'urgence de la CGT pour les salaires et le pouvoir d'achat

Le gouvernement va présenter un projet de loi portant des mesures urgentes censées protéger le pouvoir d'achat. Pour le moment, il évoque la revalorisation des pensions des retraités, des minima sociaux et des APL, le dé plafonnement de la prime PEPA, le développement de l'intéressement, la prime transport, des exonérations pour les travailleurs indépendants, le plafonnement temporaire de l'augmentation des loyers à 3,5 %. Nous tenons à dénoncer aussi la suppression de la redevance audiovisuelle comme prétexte fallacieux à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Rien sur les questions centrales du moment : salaires, Smic, minima de branches, et ce paquet de mesures est du saupoudrage au regard du niveau d'inflation actuel (5,2 % sur un an) et futur (entre 8 et 10 % d'ici la fin de l'année 2022). On n'attendait rien du gouvernement et nous sommes servis !

Quel que soit le secteur ou le territoire, dans le privé comme dans le public, les luttes se multiplient, et les principales revendications des travailleurs portent sur l'augmentation générale des salaires. La CGT met tout en œuvre pour les développer et les faire converger. De plus en plus de ménages peinent à boucler les fins de mois, les étudiants et les retraités sont de plus en plus nombreux à solliciter les associations caritatives pour remplir leur frigo, les emplois précaires en lieu et place des emplois en CDI ou à statuts ne permettent pas de vivre dignement et de se projeter dans l'avenir.

Pour la CGT, il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, du Smic et du pouvoir d'achat.



Les 10 mesures d'urgence de la CGT

01 Un Smic à 2000 bruts (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile

02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 % ;

des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;

03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;

04 Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;

05 L'augmentation des pensions des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000 € brut ;

06 Une allocation d'autonomie pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;

L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages ;

10 L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

09 La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;

08 La baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;

07



Syndiquez-vous sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr)



• Rubr'ict

Le radar environnemental de l'Ugict-Cgt, outil à déploiements multiples



Parce que toutes les activités ont un impact environnemental, le radar a vocation à être déployé dans l'ensemble du monde du travail.

Si les entreprises ne mesurent pas l'urgence à modifier leur impact climatique, les salariés, eux, veulent diagnostiquer tout ce qui peut et doit être mieux fait.

Action! Désormais, chaque geste va peser dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Compte tenu de leur impact sur l'environnement, les entreprises disposent de leviers déterminants, d'autant que certaines jouent leur avenir et celui de leurs salariés si elles ne font rien, à part croiser les doigts pour que la planète reste viable et inépuisable. L'Ugict-Cgt, convaincue qu'on ne peut plus défendre séparément les causes sociales et environnementales, a élaboré un outil de diagnostic et d'intervention à usage des salariés. Fabienne Tatot, secrétaire nationale du syndicat, pilote ce projet de « radar environnemental », en construction depuis 2019, avec le soutien de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et du cabinet Secafi. Mi-juin, elle

a présenté devant la Commission exécutive de l'Ugict les deux questionnaires qui permettent de le mettre en œuvre dès cet été, après des expérimentations dans trois groupes, Thalès, ST Micro et Saint-Gobain.

Déjà explicitées, les motivations du projet n'éluent pas le fait que la bataille des prises de conscience n'est pas totalement gagnée, mais il y a urgence à passer au déploiement concret. « Le radar existera sous la forme de deux questionnaires distincts. Le premier à l'usage des syndicats, où il s'agira de bien identifier l'entreprise, la nature de ses activités, la chaîne de valeur impliquée, à tous points de vue : les compétences et pratiques quotidiennes des salariés, celles des partenaires et sous-traitants en France ou ailleurs, les ressources, les déchets générés par l'activité, les bilans sociaux et bilans carbone, la stratégie de l'entreprise, etc. Le second réservé à chaque salarié, à partir de la perception de son propre travail, de sa « micro-expertise » et des améliorations qu'il pense pouvoir apporter à la nature et à l'organisation du travail et des activités.

Il s'agit d'accompagner cette démarche de radiographie du travail et de l'entreprise, en incitant les répondants à s'appropriier l'outil à partir de leur expérience professionnelle, et d'en faire une chambre d'écho des alternatives qu'ils jugent souhaitables. « Nous faisons le pari que les Ictam, du fait de leur position dans le travail, seront plus facilement disposés à penser les changements indispensables. Ils occupent des postes où ils disposent d'autonomie et de marges d'action individuelles, où ils maîtrisent un ensemble de compétences techniques, où ils disposent d'une certaine visibilité et de recul sur l'ensemble de la chaîne de production et de valeur, y compris à l'international. »

S'approprier les outils de la transition écologique pour changer le travail

Ils sont aussi plus souvent sensibilisés et demandeurs de nouvelles solutions plus compatibles avec leur éthique personnelle et professionnelle. C'est encore plus perceptible chez les jeunes diplômés, comme le souligne Antoine Trouche, jeune ingénieur diplômé du Conservatoire national des Arts et métiers, syndiqué, mais aussi militant du collectif « Pour un réveil écologique », qui a participé à la phase de finalisation du radar environnemental.

« Notre réseau est parti des grandes écoles d'ingénieurs et commence à s'étoffer dans l'enseignement supérieur. Nous avons déjà contribué à faire que les problématiques environnementales soient intégrées aux cursus de tronc commun dans de nombreuses grandes écoles. Nous sommes également sollicités par les entreprises, dont certaines ont du mal à embaucher parmi les diplômés des grandes écoles du fait de pratiques peu responsables à l'égard de l'environnement, quand elles ne traitent pas ces enjeux par le biais du greenwashing. Désormais présents parmi les salariés, nous avons besoin d'outils comme le radar environnemental de l'Ugict pour peser. Je fais partie de ceux qui pensent que le syndicalisme est le

relai logique avec le monde associatif et les ONG. Il faut y adhérer pour investir les instances représentatives du personnel, et utiliser tous les outils réglementaires et juridiques également à notre disposition pour faire valoir une autre conception du travail et de l'activité économique. »

La phase d'appropriation de l'outil est donc lancée, et l'Ugict va déployer ses forces pour faciliter les étapes de sa mise en œuvre : kit d'utilisation et hot line sur un site dédié, webinaires, conférences, sessions de formations syndicales spécifiques pour mieux connaître les textes existants, en France (autour des textes relatifs à la Responsabilité sociale des entreprises notamment) et en Europe, qui doivent déjà permettre aux salariés, en particulier aux élus des CSE et bientôt des CSA dans le secteur public, de faire valoir les droits d'intervention et de proposition des salariés.

L'Ugict ne se fixe aucune limite : les interventions de la Commission exécutive en ont témoigné, il faut déployer l'outil dans l'ensemble du monde du travail, car toutes les activités ont un impact environnemental, y compris dans le tertiaire, les collectivités territoriales, les services publics ou les services de l'État, où l'activité consiste à définir et conduire des politiques publiques, à élaborer des réglementations, à contrôler l'application des normes.

« D'autant que c'est un outil concret pour regagner la maîtrise du contenu et de la finalité du travail et faire valoir un droit d'alerte et d'alternative, toutes catégories confondues, et un point d'appui pour construire une action collective » poursuit Fabienne Tatot.

Ce sera long et complexe : il ne s'agit plus de supprimer les touillettes de la machine à café, mais bien d'aller jusqu'à questionner le management, les pratiques et les stratégies des entreprises, pour infléchir les modèles. Y compris s'il faut transformer les activités, voire en reconvertir certaines. C'est aussi faire preuve de responsabilité et de « sens de l'histoire » : un emploi qui à terme peut s'autodétruire n'est pas un emploi d'avenir.



• International

Ces déplacé-e-s qu'on ne saurait voir..



La guerre en Ukraine nous rappelle que pour les gouvernements occidentaux, tous les migrants ne se valent pas. Ceux qui fuient les régions pauvres touchées par les changements climatiques ne disposent toujours d'aucun système protecteur.

« Les humains fuient la tourmente depuis la nuit des temps. Mais aujourd'hui ils sont de plus en plus nombreux à chercher à se mettre à l'abri des bouleversements dus à la surexploitation des terres et aux catastrophes naturelles. Ce sont les réfugiés environnementaux. »

C'est avec ces mots que Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du programme des Nations Unies pour l'environnement, préface le premier rapport sur les « réfugiés environnementaux » publié par l'ONU en ... 1985.

A cette époque, l'action de la communauté internationale sur l'environnement est encore récente, le premier sommet sur ce thème ayant eu lieu à Stockholm en 1972. Mais le constat est posé : les sécheresses, les ouragans, les tremblements de terre provoquent des déplacements de population qui viennent s'ajouter à ceux engendrés par les guerres, les persécutions et la misère.

Presque 40 ans plus tard, ces mouvements de population liés à la dégradation de l'environnement se sont nettement amplifiés. Si la fréquence des événements extrêmes a peu évolué, c'est leur intensité qui est devenu bien plus dévastatrice : en particulier celle des cyclones, dont la puissance est décuplée par le réchauffement des océans.

D'après l'observatoire des situations de déplacement interne mis en place par le conseil norvégien pour les réfugiés, on dénombre 55 millions de déplacés à l'intérieur même des frontières nationales des différents états : 48 millions le sont à cause de conflits, 7 millions à cause de catastrophes naturelles. Une même personne pouvant être déplacée plusieurs fois par an, on compte 40.5 millions de déplacements contraints par an, uniquement sur l'année 2020, dont les trois-quarts ont des causes environnementales.

Dans un rapport publié en septembre 2021, la Banque mondiale estime que 216 millions de personnes pourraient être amenées à quitter leurs régions d'ici à 2050 à cause des changements climatiques.

Parmi les plus touchés, les états insulaires cherchent à attirer l'attention de la communauté internationale depuis des années. En amont de la conférence de Copenhague sur le climat en 2009, le mouvement du petit état du Tuvalu, un

archipel d'atolls situés dans l'océan pacifique, déclare que les changements climatiques sont une « menace pour les droits de l'Homme » et mettent en péril l'existence même de leur nation. Les pouvoirs publics vont jusqu'à planifier l'émigration des habitants de l'île, soit un peu plus de 11.000 personnes, en se tournant vers les pays proches.

Si le sujet est désormais inscrit dans l'agenda des négociations internationales, le traitement des déplacements climatiques se heurte à plusieurs problèmes.

D'une part, la majorité des déplacements s'effectuant à l'intérieur des états, leur gestion est d'abord du ressort des gouvernements touchés, qui sont souvent les plus pauvres.

D'autres part, lorsqu'il y a migration internationale, se pose une question juridique.

Le droit international ne protège que les réfugiés au sens de la convention du 28/07/1951 de Genève, qui définit le réfugié comme une personne « persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou à ses opinions politiques ».

Le droit d'asile déjà fortement contournée par les pays riches, ne s'appliquent pas aux migrants qui fuient les catastrophes naturelles. Leur accueil est donc laissé au bon vouloir des états, qui pour leur grande majorité, préfèrent une immigration

choisie répondant aux besoins de main d'œuvre des entreprises privées.

Pour que tout un chacun et chacune ne soit pas forcé à l'avenir de quitter la terre où il est né, où il grandi et construit sa vie, le développement humain durable suppose de rompre avec les politiques économiques actuelles. Il faut aller vers un autre type de croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables, en anticipant les transitions nécessaires, de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux salariés et à leurs familles.

Ce changement de cap est seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'Homme et de la planète, sur des bases économes en ressources et en énergies.

Le développement humain durable implique d'agir pour la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement, en associant les enjeux sociaux et environnementaux. Cela concerne l'économie des ressources fossiles, la préservation du climat, la gestion et la protection de la biodiversité, la limitation des rejets polluants, la maîtrise des secteurs nouveaux comme celui des biotechnologies.



En 2022,
la Macif a été élue
**Marque préférée
des Français***



**Et vous, pourquoi
préférez-vous la Macif ?**

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification. Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.